



# COOPERATION TERRITORIALE DE CLUBS – ENTENTE – UNION

## Présentation des dispositifs 2015/2016



# DISPOSITIFS

## Objectif :

**Animation  
Sportive & Territoriale**

**Compétition  
Sportive Nationale**

**Développement  
Territorial & Sportif**

Regroupement de licenciés en nombre restreint ne permettant pas la constitution d'une équipe afin de participer exclusivement aux rencontres de niveau départemental

Regroupement des meilleurs joueurs d'un territoire pour jouer au plus haut niveau fédéral

- Amélioration maillage territorial
- Optimisation P.E.S
- Optimisation rapports avec Col Loc.



***ENTENTE***

***UNION***

***CTC***

# L'ENTENTE, c'est une EQUIPE

Au moins deux clubs, proches géographiquement, ont un projet de collaboration pour **l'animation sportive et territoriale**, à court terme, permettant la pratique du plus grand nombre au plus bas niveau. **Il s'agit d'une réponse provisoire à une situation particulière. Il peut s'agir d'une étape dans la constitution d'une CTC.**

La convention entre les clubs précise les droits sportifs.

**Le niveau de pratique est exclusivement départemental.**

**Le nombre d'ententes est limité à 3 par club.**

Le CD évalue la pertinence de l'ENTENTE puis la crée dans FBI à partir du dossier type et la valide pour une saison (renouvelable).

Il n'y a pas de licence AS.

# UNION

Deux ou trois clubs d'une même LR ou de CD limitrophes ont un projet de collaboration sportive **orientée vers le haut-niveau** autour d'une ou plusieurs équipes à moyen terme (2 ans pour les jeunes, 3 ans en senior).

L'Union d'associations sportives est une association déclarée dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

L'Union est créée par la FFBB et saisie dans FBI par la CF Règlements.

L'équipe ou (les équipes) est (sont) inscrite(s) sous le numéro de groupement de l'Union et évolue(nt) **exclusivement en championnat de France (ou qualificatif)**.

Une équipe réserve de la même catégorie est obligatoire dans chaque club en senior, dans un des clubs en jeunes.

# CTC : principes de base

Cadre conventionnel, à moyen ou long terme, entre clubs partageant UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL et SPORTIF cohérent

*2 ou 3 clubs dans un même EPCI*

1 école de mini basket dans chaque club

1 école d'arbitrage commune aux clubs

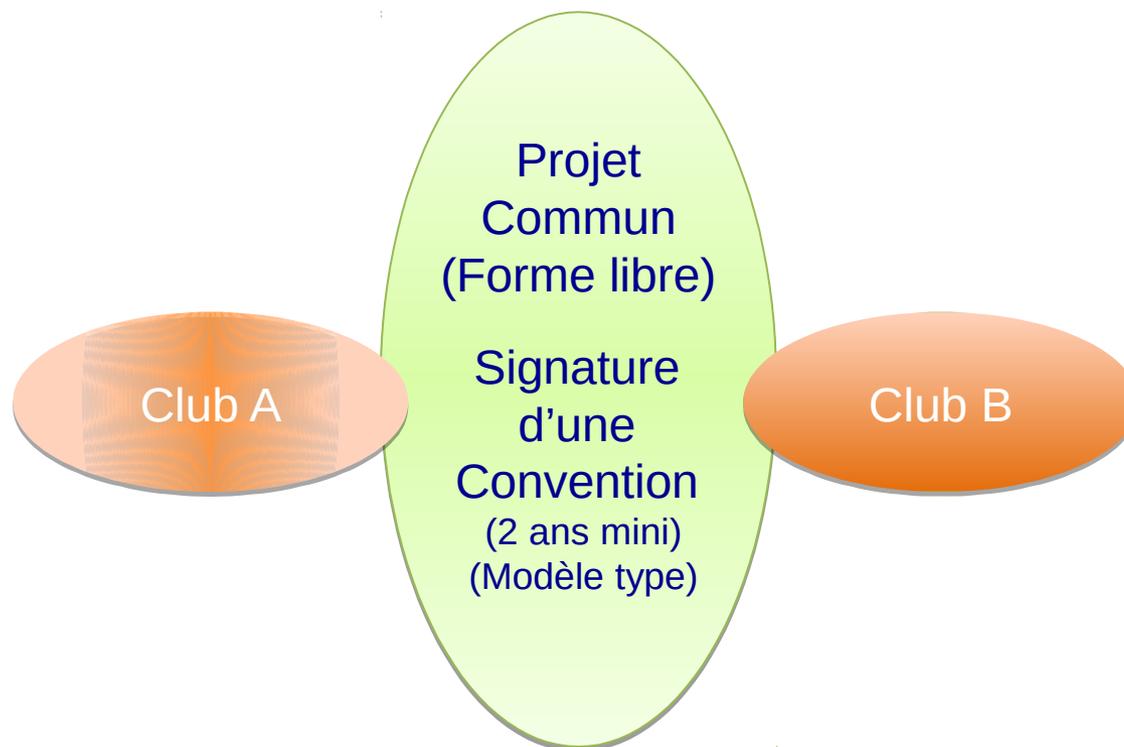
Des licences AS si nécessaire

Impossibilité pour un club en union de faire partie d'une CTC et réciproquement

Impossibilité pour un club faisant partie d'une CTC de former une entente avec un club non signataire de la CTC

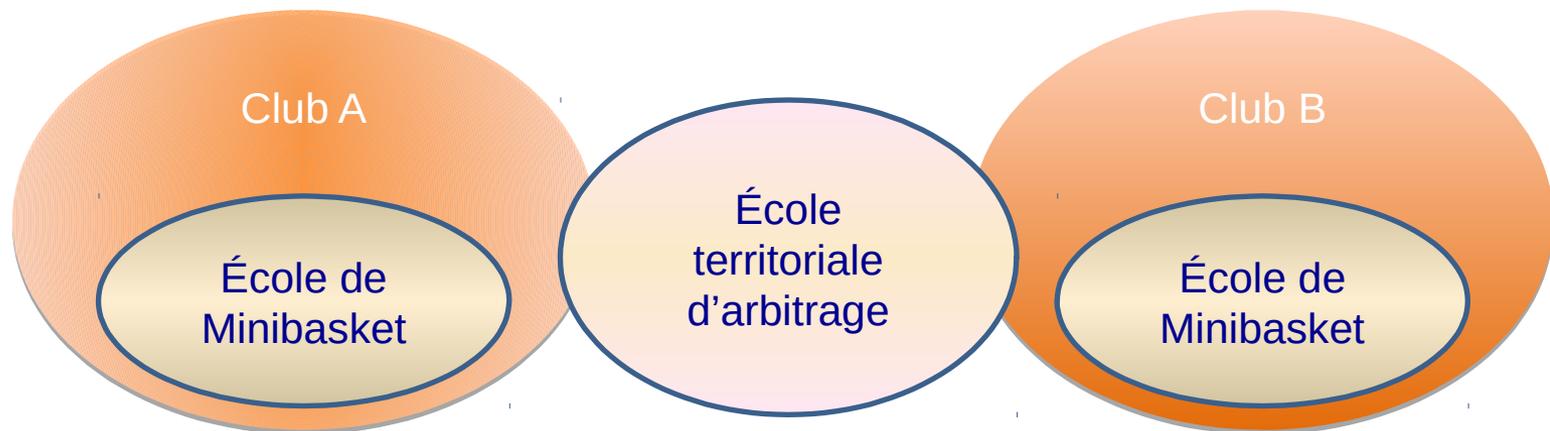
# CTC : création

Création d'une CTC :



# CTC : obligations

Les obligations dans une CTC :



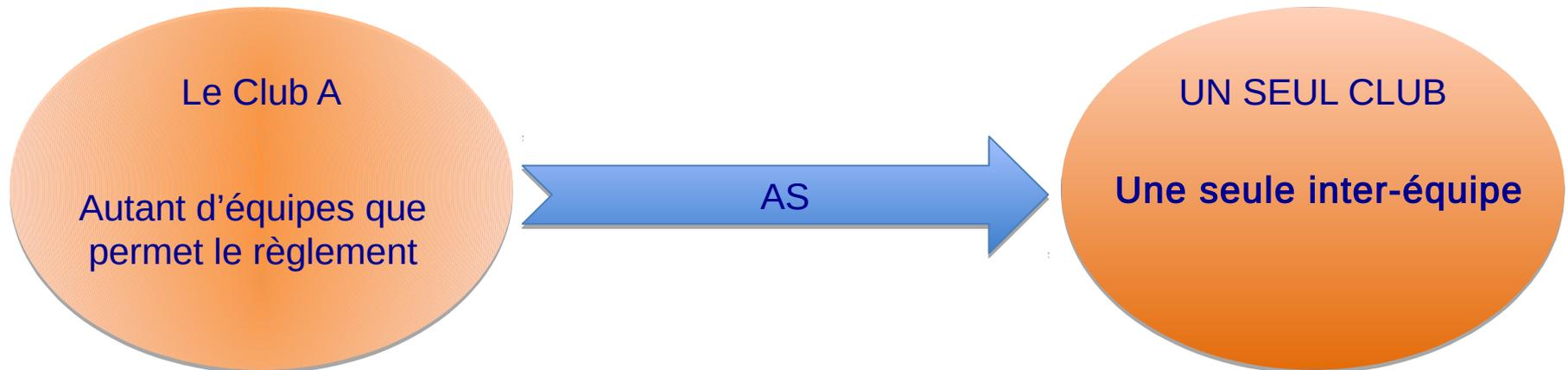
# CTC : AS

L' Autorisation Secondaire :

C'est une extension de la licence.

Avec sa licence, le joueur de A peut jouer dans...

Avec son AS, le joueur peut jouer dans...



# CTC : licence AS

Quelques précisions à propos des licences AS :

- Une licence AS octroie les **mêmes droits sportifs** que la licence principale. Elle n'est pas comptabilisée dans les statistiques fédérales.

Date de délivrance : Seniors, U20, U17 : avant le 30 novembre 2015

U15, U13, U11 : avant le 29 février 2016

Tarif : Seniors, U20, U17 : *24€ (8 pour FFBB, 8 pour LR, 8 pour CD)*

U15 : *12€ (4 pour FFBB, 4 pour LR, 4 pour CD)*

U13 : *gratuit*

# CTC : les équipes

Une fois la CTC signée et validée par la FFBB, les licenciés des clubs signataires, selon leur provenance, composent trois types d'équipe :

**Équipe en nom propre** : constituée de licenciés d'un seul club

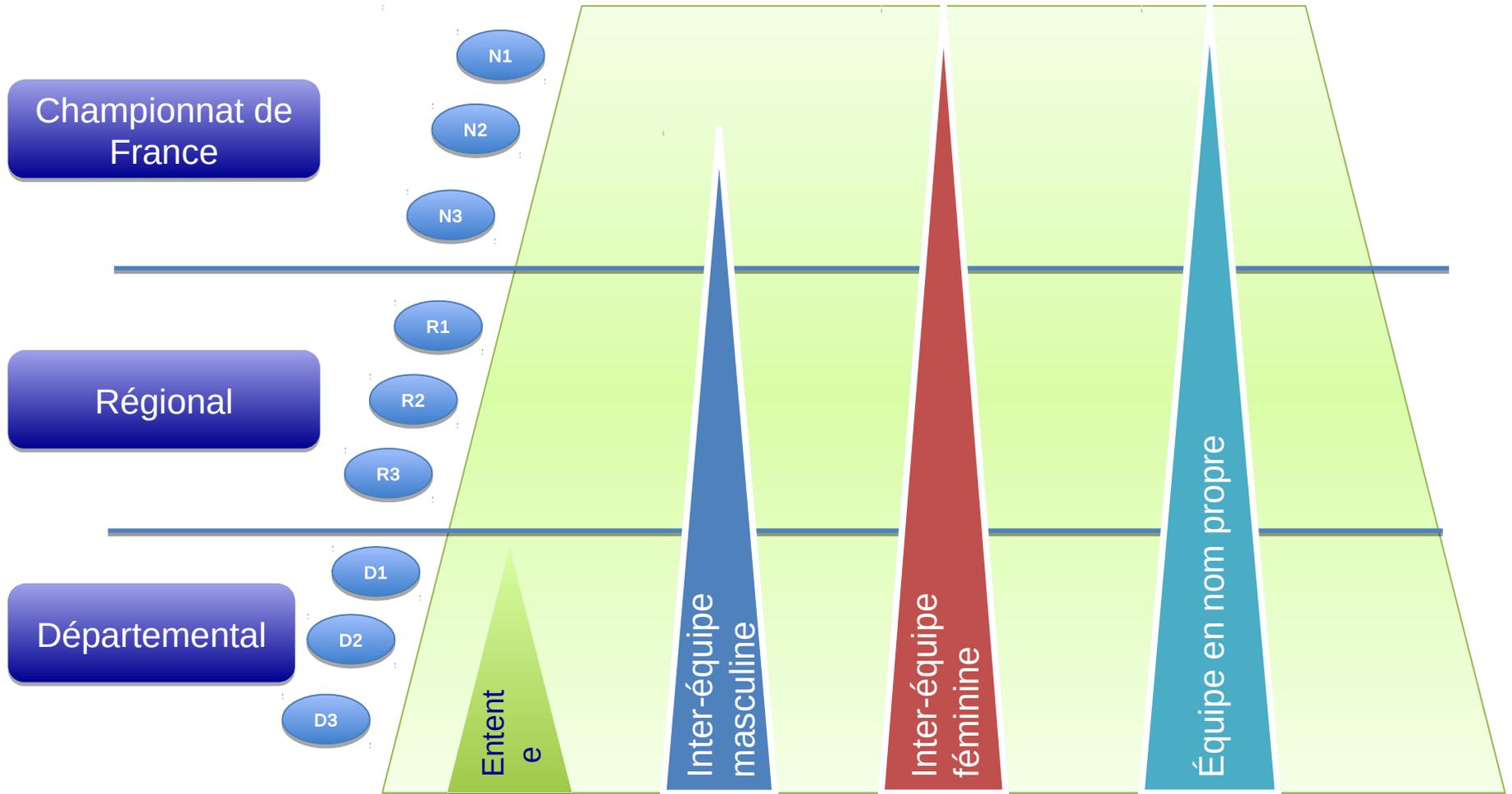
**Inter-équipe** : portée par un club, mais **complétée** par des joueurs d'autres clubs signataires à l'aide de licences AS

**Entente** : équipe composée de joueurs des clubs signataires et engagée au niveau départemental

Le nombre d'équipes, d'inter-équipes et d'ententes, portées par chaque club faisant partie d'une CTC, est illimité.

**Une équipe ne peut changer de type durant l'année (ex : entente puis inter-équipe)**

# CTC : les équipes (2015-2016)



# CTC : la conception des équipes

## Principes :

- Les clubs font l'inventaire des droits sportifs dont ils disposent.
- Ils font l'inventaire de leurs licenciés et de leurs compétences.
- Ils font l'inventaire des catégories dans lesquelles ils souhaitent collaborer et choisissent qui "portera" l'équipe en respectant à la fois les droits sportifs et la provenance des licenciés afin de respecter les règlements fédéraux.
- Ils engagent ces équipes sous les trois formes (nom propre, inter-équipe ou entente) dans les championnats les autorisant : championnat de France (NM2, NF1, Jeunes), inter-régional, régional, inter-départemental, départemental,
- **Une équipe ne peut changer de type durant l'année (ex : entente puis inter-équipe) même dans les championnats à plusieurs phases.**

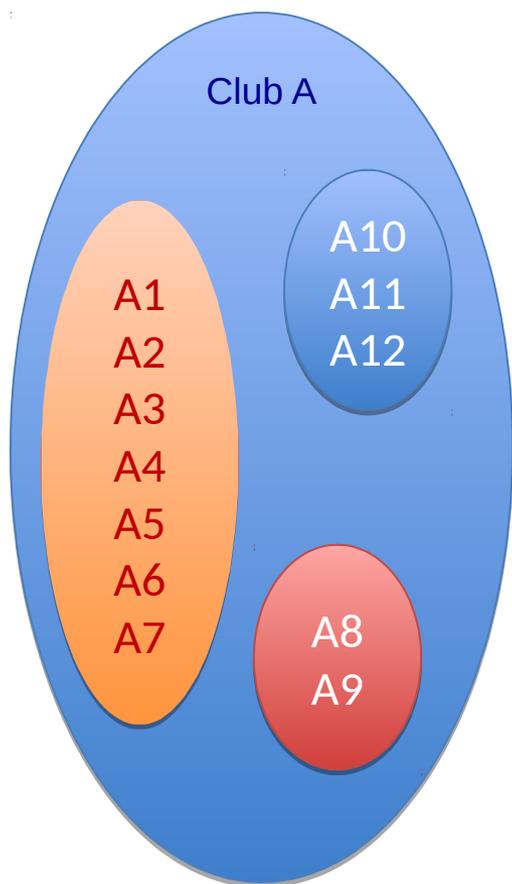
# CTC : les flux de licenciés

Exemple : 3 clubs dans la même catégorie d'âge...

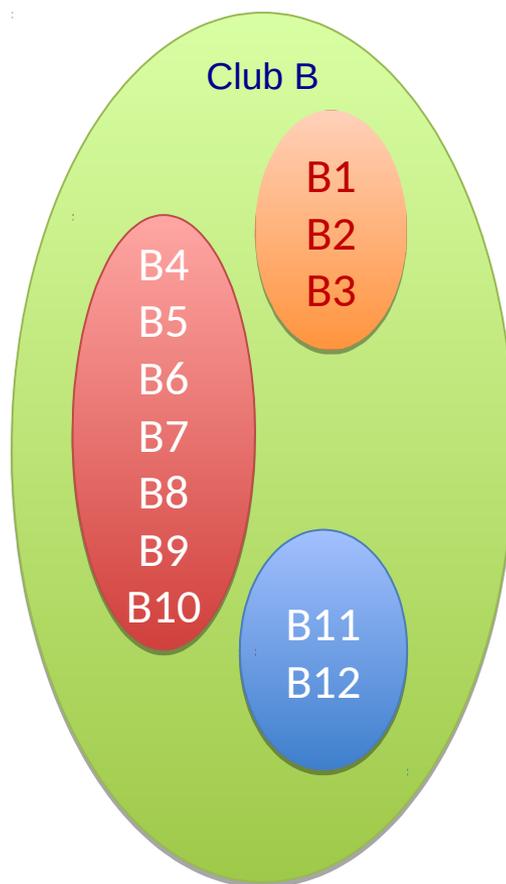


# CTC : les flux de licenciés

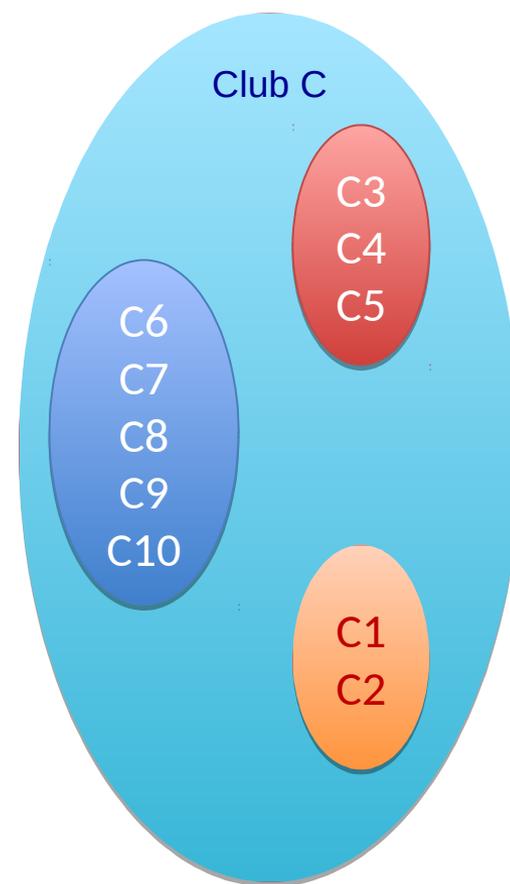
...ayant chacun des joueurs de niveaux différents...



Championnat  
de France



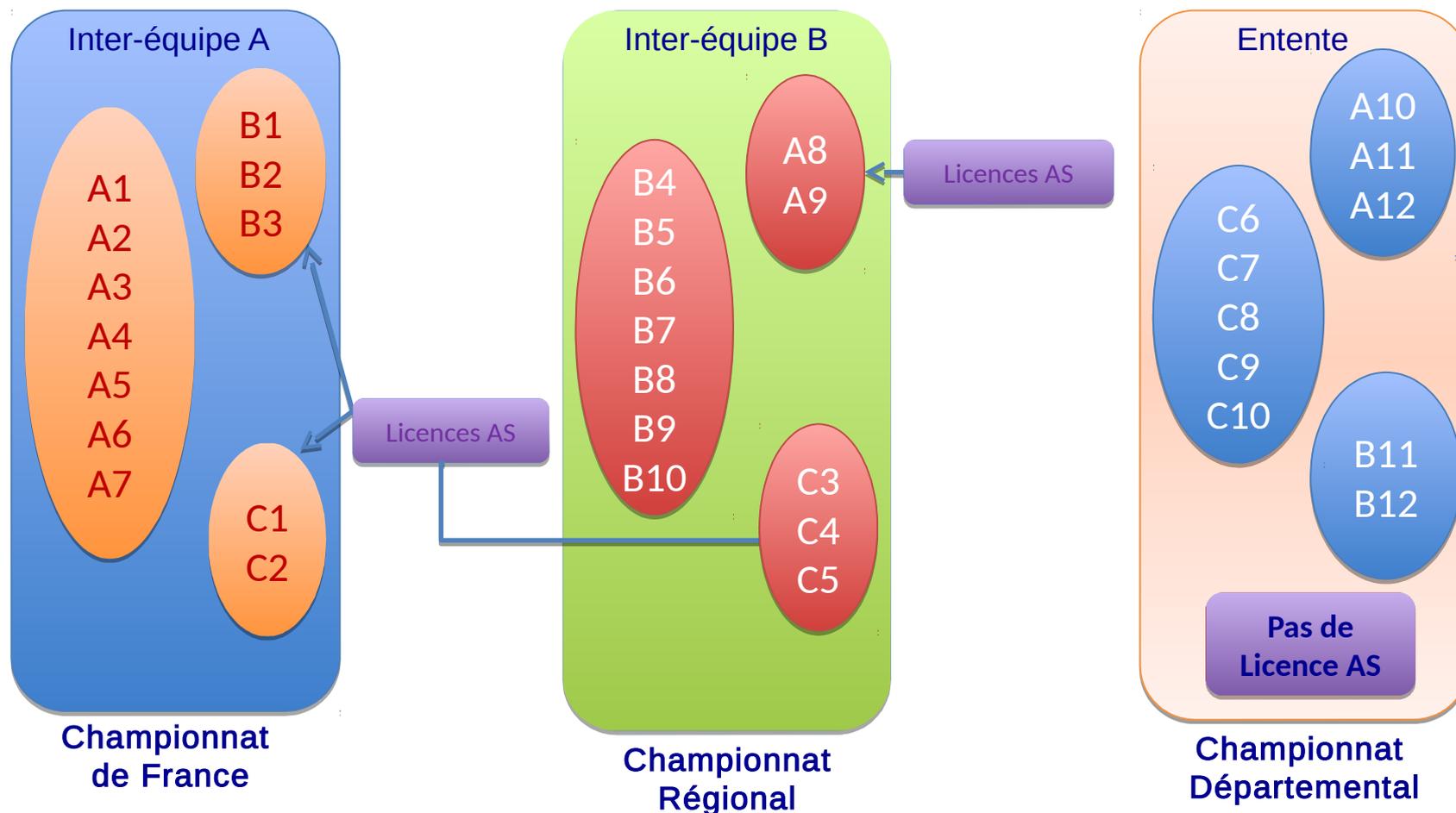
Championnat  
Régional



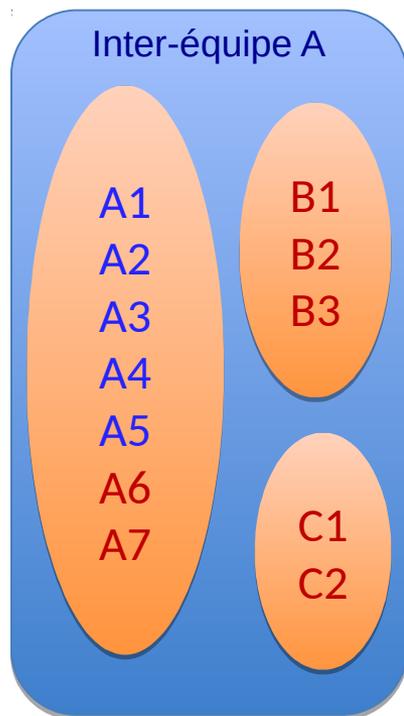
Championnat  
Départemental

# CTC : les flux de licenciés

...engagent différents types d'équipes à différents niveaux.



# CTC : les flux de licenciés



Championnat  
de France

Au sein de cette inter-  
équipe, les 5 joueurs A  
sont brûlés

A1  
A2  
A3  
A4  
A5  
A6  
A7

Les licenciés A1 à A5 (qu'ils soient JC ou JC1) jouent dans l'inter-équipe A évoluant en championnat de France et éventuellement dans d'autres équipes du club A sous réserve du respect des règles de participation. **Ils sont brûlés pour les équipes de niveau inférieur de leur catégorie d'âge, y compris dans leur club.**

*Les licenciés A6 à A12 pourront compléter cette inter-équipe A ou jouer dans les autres équipes du Club A sous réserve du respect des règles de participation.*

B1  
B2  
B3

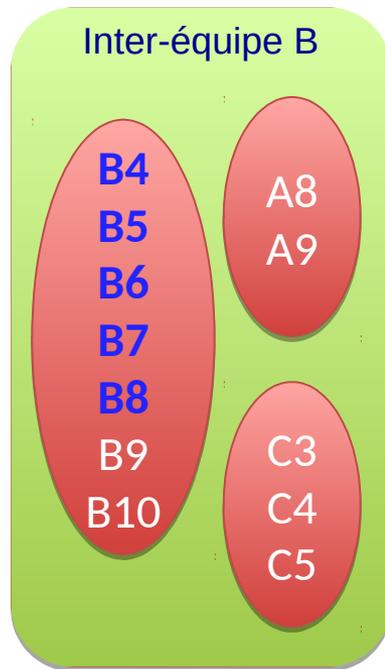
Ces licenciés AS jouent dans l'inter-équipe A évoluant en championnat de France et éventuellement dans les équipes du club B pour B1, B2, B3 sous réserve du respect des règles de participation et de brûlage dans les championnats concernés (même chose pour C1 et C2 dans le club C)

C1  
C2

*B1, B2, B3 ne peuvent pas jouer dans une inter-équipe ou entente du Club C*

*C1 et C2 ne peuvent pas jouer dans une inter-équipe ou entente du Club B*

# CTC : les flux de licenciés



Championnat Régional

Au sein de cette inter-équipe, les 5 joueurs B sont brûlés



Les licenciés B4 à B8 (qu'ils soient JC, JC1 ou JC2) jouent dans l'inter-équipe B évoluant en championnat régional et éventuellement dans d'autres équipes du club B sous réserve du respect des règles de participation et de brûlage. **Ils sont brûlés pour les équipes de niveau inférieur dans leur catégorie d'âge y compris dans leur club.**

*Les autres B9 à B12 pourront compléter cette inter-équipe ou jouer dans les autres équipes du Club B sous réserve du respect des règles de participation.*

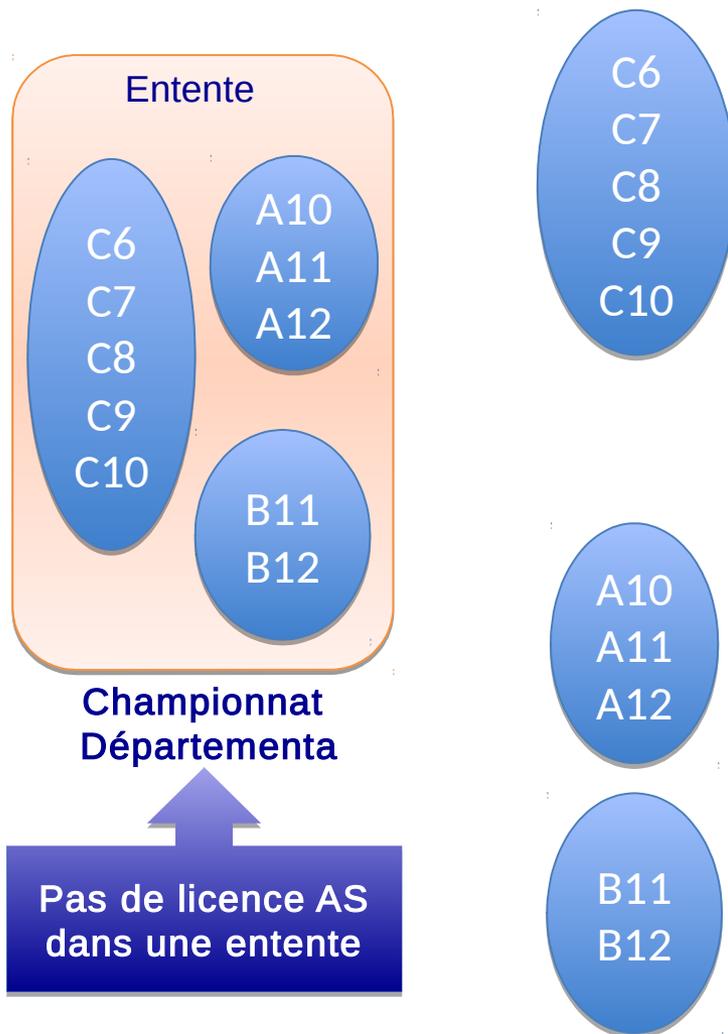


Ces licenciés AS jouent dans l'inter-équipe B évoluant en championnat régional et peuvent jouer dans d'autres équipes de leur club sous réserve du respect des règles de participation et de brûlage dans les championnats concernés.



*A8, A9 ne peuvent pas jouer dans une inter-équipe ou entente du Club C*  
*C3, C4, C5 ne peuvent pas jouer dans une inter-équipe ou entente du Club A*

# CTC : les flux de licenciés



Ces licenciés (qu'ils soient JC, JC1 ou JC2) jouent dans l'Entente évoluant en championnat départemental et éventuellement dans d'autres équipes du club C sous réserve du respect des règles de participation et de brûlage.

*Les licenciés C1 à C5 pourront compléter l'Entente ou jouer dans les autres équipes du Club C sous réserve du respect des règles de participation et de brûlage.*

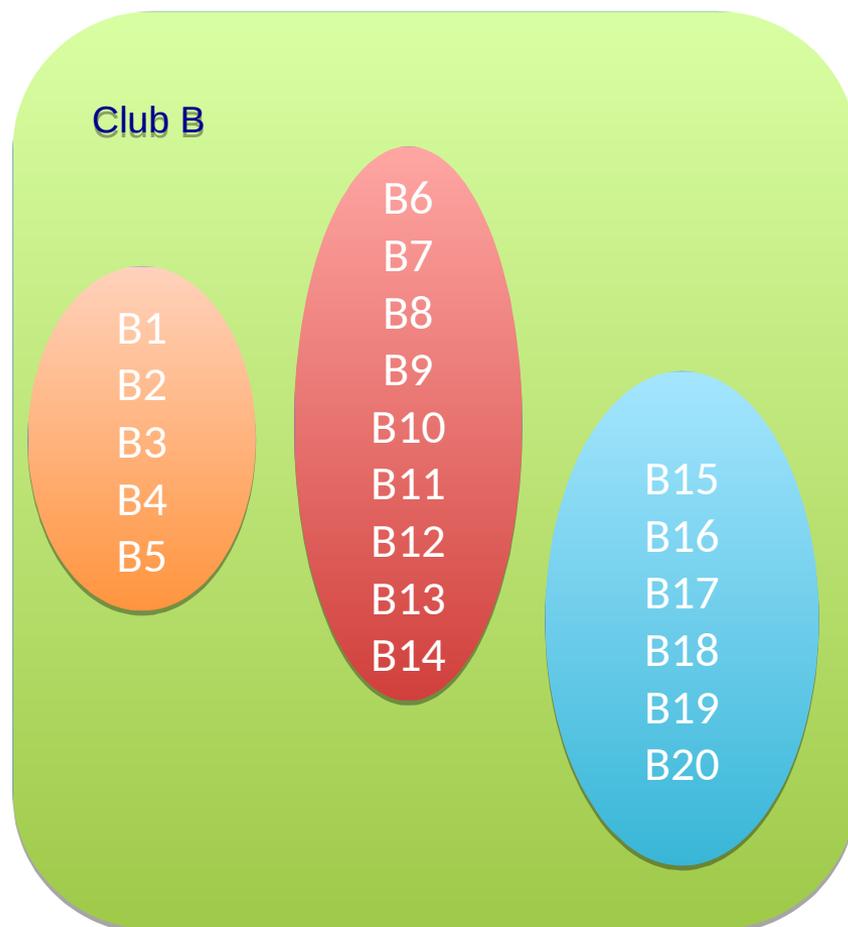
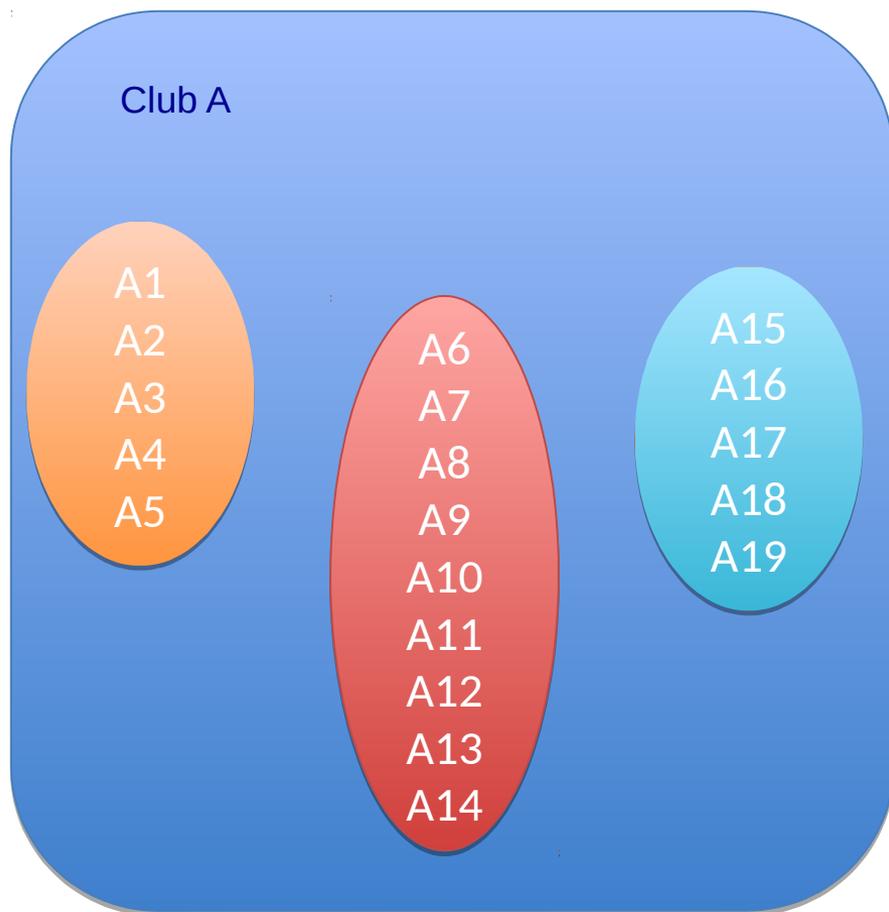
Ces licenciés jouent dans l'Entente évoluant en championnat départemental et peuvent jouer dans d'autres équipes de leur club sous réserve du respect des règles de participation et de brûlage.

*A10, A11, A12 ne peuvent pas jouer dans une inter-équipe ou entente du Club B*

*B11, B12 ne peuvent pas jouer dans une inter-équipe ou entente du Club A*

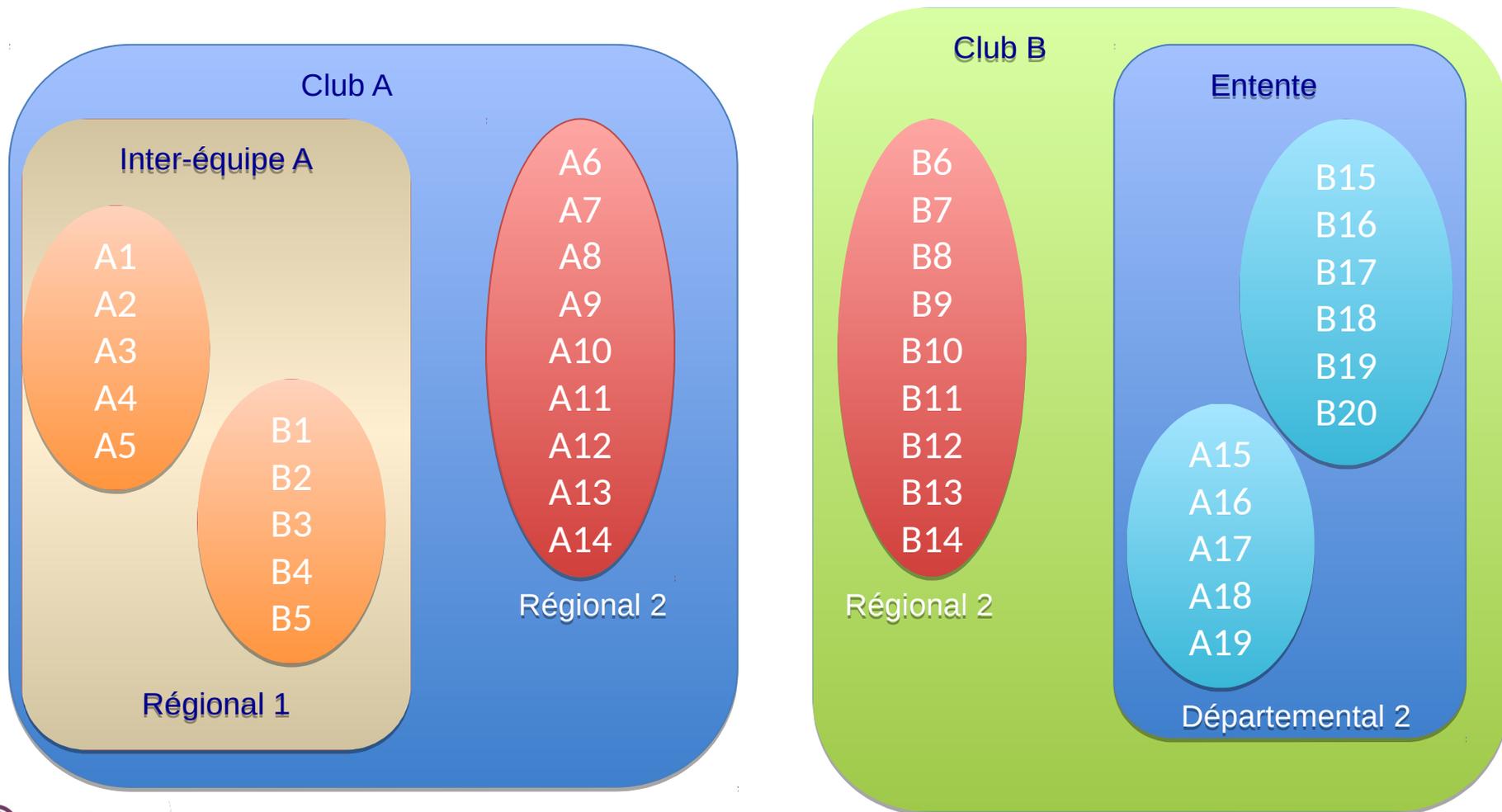
# CTC : les flux de licenciés

Exemple: 2 clubs dans la même catégorie d'âge



# CTC : les flux de licenciés

Ils s'organisent pour constituer des équipes homogènes



# CTC : la dénomination des équipes

- CTC = convention (le sigle CTC apparaît pour faciliter la vie des commissions sportives)
- Sur le plan informatique :
  - L'engagement est fait via le numéro informatique de la CTC puis au nom du Club qui porte l'équipe (avec son numéro),
  - Inter-équipe      ▮    IE-CLUB PORTEUR ou IE-nom CTC ou IE-nom CTC-CLUB PORTEUR,
  - Entente (si CTC)    ▮    EN-CLUB PORTEUR ou EN-nom CTC ou EN-nom CTC-CLUB PORTEUR
- **Une équipe ne peut changer de nature durant l'année.**

# CTC : les “plus”

Dans le cadre du partenariat Clubs / FFBB matérialisé par la convention, pour tous les clubs signataires de la CTC :

- Les obligations sportives relatives à un championnat peuvent être mutualisées
- Les engagements relatifs à la charte des officiels peuvent être mutualisés
- Au regard de la charte : CTC = 1 école pour plusieurs clubs
- Une équipe = une “obligation”

# CTC : l'école d'arbitrage

- À partir de septembre 2015, l'école doit être de niveau 2.
- Elle doit compter au moins 2 stagiaires par club en moyenne.
- L'échange des arbitres stagiaires entre clubs de la CTC doit être une réalité.
- La priorité est la formation d'arbitres destinés à officier au niveau de la CTC dans un premier temps. Il est possible d'y adjoindre des stagiaires OTM.
- Pour cette saison 2014/2015, 1 mallette FFBB Arbitre clubs est offerte à chaque CTC.

# CTC : les “évolutions”

- Possibilité de constituer des IE jusqu'en NM2 / NF1
- 5 joueurs licenciés dans le club porteur de l'IE à chaque rencontre.
- Si nécessaire 5 brûlés également dans le club porteur.
- École d'arbitrage niveau 2

## FFBB, Pôle Territoires

### Service développement et Accompagnement des Structures

☎ : 01.53.94.25.64 ☎ : 06.71.68.30.87

✉ : [pcaballo@ffbb.com](mailto:pcaballo@ffbb.com)



**FFBB**

FÉDÉRATION  
FRANÇAISE DE  
BASKETBALL

117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS  
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80  
[www.ffbb.com](http://www.ffbb.com)